Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le



La Maire

## ARRETE

portant délégation partielle de fonction et de signature

La Maire de la ville de Strasbourg,

l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, Vu

l'arrêté en date du 9 octobre 2020 portant délégation partielle de fonction et de signature Vu à Madame Anne MISTLER, adjointe à la Maire,

## Arrête

Pendant l'absence de Madame Anne MISTLER, adjointe à la Maire, délégation partielle de fonction et de signature est donnée comme suit pour les affaires relevant de son ressort :

du 15 au 31 juillet 2024 inclus, à Monsieur Syamak AGHA BABAEI, adjoint à la Maire,

du 26 au 30 août 2024 inclus, à Madame Suzanne BROLLY, adjointe à la Maire.

Fait à Strasbourg, le

1 2 JUIL. 2024

Jeanne BARSEGHI

1 2 JUIL. 2024 Transmis en préfecture le : 1 / JUIL. 2024

Publié à compter du :

Notifié le : 1 2 JUIL. 2024

(articles L 2131-1 et 2 du Code général des collectivités tamét

des collectivités territoriales)

La Maire

Jeanne BARSEGHIAN

Secrétariat général - service des assemblées



Ville et Eurométropole 1 parc de l'Étoile 67076 Strasbourg Cedex - France Téléphone : +33 (0)3 68 98 50 00 Courriel: courrier@strasbourg.eu

Site internet: www.strasbourg.eu